

Guide du demandeur en ligne



monprojet.anah.gov.fr

Une aide en ligne qui change tout !


HABITER
MIEUX



LES ACTEURS QUI INTERVIENNENT



Les conseillers des Points Rénovation Info Service (PRIS) de l'Anah

Les conseillers vous informent sur les financements possibles et vous orientent vers le bon interlocuteur en fonction de votre situation financière et du projet de travaux envisagé.



0 820 15 15 15



Monprojet.anah.gouv.fr



Les opérateurs

Les opérateurs, appelés aussi assistants à maîtrise d'ouvrage, ont pour mission de vous aider à constituer votre dossier, à définir et suivre les travaux réalisés. Ils sont chargés de vous informer sur l'ensemble des aides proposées et de vous apporter un conseil technique neutre (visite et état des lieux techniques du logement).



Les instructeurs de l'Anah

Les instructeurs sont les agents chargés d'étudier les dossiers de demandes de subvention et d'attribuer l'aide. Ils sont garants de l'application de la réglementation et des orientations de l'Anah.



Les délégataires

il s'agit de regroupements de communes : métropole, communauté d'agglomération, communauté de communes, communauté urbaine ou d'un conseil départemental. Ces délégataires peuvent vous attribuer la subvention pour le compte de l'Anah. Dans certains cas, les délégataires instruisent eux-mêmes les dossiers.



Qu'est-ce qu'une Opération Programmée

Une opération programmée permet de **traiter sur un périmètre précis les difficultés identifiées de logements privés occupés**, parce qu'ils sont mal isolés thermiquement, non adaptés à leurs occupants (handicap ou dépendance liée à l'âge), dégradés ou insalubres.

Ce programme incite les propriétaires occupants et bailleurs à effectuer des **travaux en fonction des priorités locales définies** dans le contrat.

Dans ce cas, si votre maison est concernée, une **information de proximité** est mise en place par la collectivité via la presse locale, des permanences en mairie, des mailings...

LES 6 ETAPES DE MA DEMARCHE





1. JE ME RENSEIGNE



Sur monprojet.anah.gouv.fr je clique sur le bouton « commencer ma démarche »



J'indique mon numéro fiscal et la référence de mon dernier avis d'imposition



Je vérifie les informations issues du service des Impôts et les complète si besoin



Si je remplis les conditions pour déposer une demande d'aide, un message me le confirme et je continue ma démarche



Je crée mon compte avec mon adresse email et un mot de passe



Je réponds aux questions concernant mon projet de travaux.
Je suis mis en relation avec un intervenant (PRIS ou opérateur)

Si je suis mis en relation avec un PRIS



Le PRIS répond à mes questions. Je prend contact avec un des opérateurs qu'il me propose



Si l'opérateur me convient, je confirme mon choix d'opérateur.
Si l'opérateur ne me convient pas, j'en contacte un autre



2. JE MONTE MON DOSSIER AVEC L'OPERATEUR



L'opérateur monte mon dossier en précisant les travaux et leur coût



Il précise le financement des travaux et ajoute les pièces justificatives.
L'opérateur me soumet pour validation le dossier

Hors opération programmée, la prestation de l'opérateur est payante



3. JE DÉPOSE MON DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE EN LIGNE



S'il me convient, je valide et dépose mon dossier en ligne à l'ANAH
Sinon, je demande à l'opérateur de le modifier



Je reçois immédiatement par email un accusé de réception.
Je peux alors démarrer mes travaux

Je dépose mes demandes d'aides aux autres organismes financeurs en parallèle

L'accusé de réception ne vaut pas accord de subvention



4. JE SUIS INFORMÉ DE LA DÉCISION DE L'ANAH



Je vois dans mon dossier en ligne qu'une décision de l'ANAH a été prise



Je reçois la décision de l'ANAH par courrier

Il m'est possible de faire une demande d'avance sous conditions



5. JE RÉALISE MES TRAVAUX



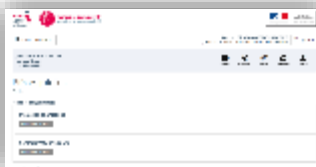
Mon opérateur est disponible pour m'aider durant les travaux jusqu'à leur achèvement



Mon opérateur reste à ma disposition en cas d'interrogations ou de difficultés



6. JE DEMANDE LE PAIEMENT DE MA SUBVENTION



L'opérateur monte mon dossier de demande de paiement



S'il me convient, je valide et dépose mon dossier de paiement en ligne
Sinon, je demande à l'opérateur de le modifier



L'ANAH peut effectuer un contrôle des travaux réalisés



Je reçois la subvention par virement bancaire de l'ANAH



A tout moment, je vois l'avancement de mon dossier en temps réel et j'ai les coordonnées des intervenants en cliquant sur « contacts »

